

CFF : le prix de la ligne

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1081

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021859>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le prix de la ligne

(pi) Les CFF ont publié pour la première fois un compte de résultats par ligne, qui fait la distinction entre le trafic régional d'une part et le trafic Eurocity, Intercity et direct d'autre part. Nous avons synthétisé les principales données de ce compte sur les deux graphiques ci-dessous. Chaque ligne CFF est représentée par une croix dont la position indique le degré de couverture des coûts et le degré de fréquentation des convois. Deux remarques pour bien interpréter ces données.

● Les coûts comprennent les frais de personnel, d'énergie et d'entretien des véhicules et de la voie, mais pas les frais d'infrastructure. Lorsque le degré de couverture est inférieur à 100%, chaque offre supplémentaire augmente le déficit des CFF.

● Le degré d'occupation indique le rapport entre le nombre de voyageurs et le nombre de places assises offertes. Toutefois, même un train qui arrive plein

dans sa gare terminus n'a pas un taux d'occupation de 100%: il n'est en effet plein que sur une partie de son trajet. Dans ces conditions, il est extrêmement difficile, même pour des lignes très fréquentées, de dépasser un taux d'occupation de 40% pour les directs et de 20% pour les régionaux.

Le tronçon Genève - Genève-aéroport détient la palme du plus faible taux d'occupation (3%), ce qui est dû à sa situation particulière de terminus et au grand nombre de convois qui y circulent. Le degré de couverture des coûts de ce tronçon est également le plus bas (14%), malgré une surtarification: les CFF facturent seize kilomètres entre

Cornavin et l'aéroport alors qu'il y en a moins de cinq en distance réelle.

Sur les 61 lignes régionales CFF, 8 ont un degré de couverture supérieur à 100% et 22 ne couvrent pas la moitié des coûts (voir l'encadré). En trafic direct par contre, 25 lignes sur 35 sont rentables. Il faut pourtant relativiser ces conclusions: le calcul se fait sur la base des conditions d'exploitation actuelles, qui ne sont de loin pas optimales partout. Très souvent, le matériel est vieux et vétuste et n'est pas adapté à la desserte régionale. Lourd, lent au démarrage et au freinage et rigide dans ses possibilités d'utilisation. Même les nouvelles rames Colibri développées tout exprès pour le trafic régional ne sont de loin pas parfaites: lourdes elles aussi, elles doivent rouler toute la journée avec le même nombre de wagons, ce qui oblige à tracter une masse importante. La présence de voitures sous-utilisées contri-

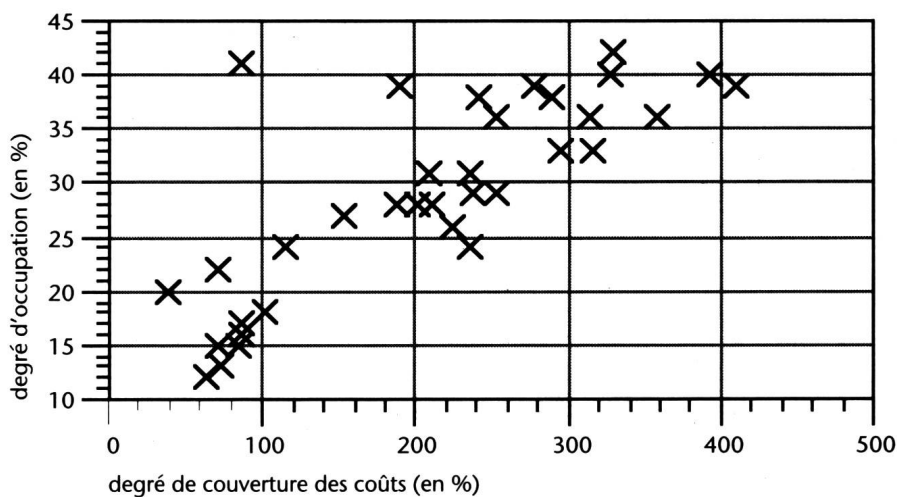
Lignes régionales dont le degré de couverture des coûts est inférieur à 50%

Genève-Aéroport - Genève	14
Sissach - Läufelfingen - Olten	18
Vallorbe - Le Pont	19
Beinwil - Beromünster	20
Bellinzzone - Pino	28
Stein am Rhein - Winterthur	28
Aarau - Suhr - Lenzburg - Wettingen	28
Lyss - Soleure - Herzogenbuchsee	30
La Plaine - Genève	32
Stein - Koblenz - Winterthur	33
Zofingue - Suhr - Aarau	38
Delémont - Soncebos - Bienne	39
Arth-Goldau - Gotthard - Chiasso	41
Les Verrières - Travers - Neuchâtel	43
Lausanne - Payerne - Lyss	44
Saint-Maurice - Saint-Gingolph	45
Lausanne - Fribourg	47
Oberglatt - Niederweningen	47
Bienne - Langnau/Moutier - Bâle	48
Aarau/Brugg - Wohlen - Arth-Goldau	48
Winterthur - Bauma - Wald - Rapperswil	48
Winterthur - Frauenfeld - Romanshorn	48

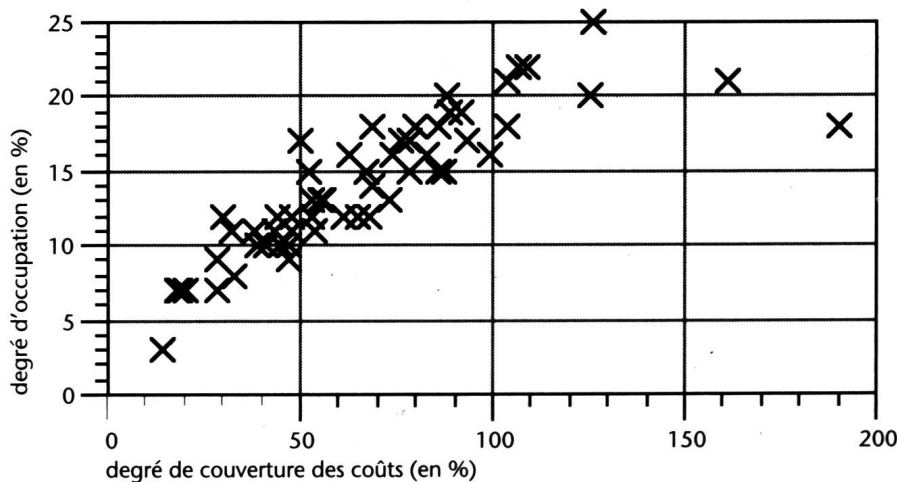
Lignes régionales dont le degré de couverture des coûts est supérieur à 100%

Bienne - Berne	104
Fribourg - Flamatt - Berne - Thoune	104
Wil - Wattwil	107
Zurich - Meilen - Rapperswil	109
Zurich - Uster - Hinwil/Rapperswil	125
Schaffhouse - Winterthur	126
Zurich - ZH Stadelhofen - Winterthur	161
ZH Oerlikon - Altstetten -	
ZH Wollishofen	190

Trafic Eurocity, Intercity et direct (1990/91)



Trafic régional (1990/91)



bue aussi à accroître le sentiment d'insécurité, notamment le soir, dans les convois non accompagnés qui sont appelés à se développer. Des rames de type TSOL, qui peuvent rouler en composition simple ou double suivant les heures, seraient mieux adaptées: elles sont plus légères et le dégagement d'un bout à l'autre de la rame diminue l'isolement des voyageurs solitaires. On sait que les CFF ont fini par acquérir de telles compositions pour le trafic régional Genève - La Plaine. Espérons que ce cas ne restera pas isolé, car avant d'envisager de nouvelles suppressions de lignes et leur remplacement par un service de bus, il serait nécessaire d'avoir acquis suffisamment d'expérience dans des modes d'exploitation réellement adaptés au trafic régional, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Cela dit, il est des situations où le bus offre une desserte de meilleure qualité: c'est probablement vrai entre Soleure et Herzogenbuchsee, tronçon qui ne sera plus desservi par rail à partir du 31 mai prochain. ■

Rendre Zurich inattentive

(jd) L'évolution est propre à toutes les grandes agglomérations: le nombre des logements diminue au profit des places de travail et simultanément l'industrie cède la place au secteur tertiaire. A Zurich le phénomène est particulièrement visible; en vingt-cinq ans les emplois ont crû de 25% alors que la population résidente a chuté de 18%, et aujourd'hui les places de travail sont aussi nombreuses que les habitants. Mais, alors que l'industrie et l'artisanat fournissaient encore en 1965 43% des emplois, ils n'en représentent plus que 21,9% actuellement.

Cette évolution est négative à double titre: elle favorise les déplacements pendulaires et aggrave les problèmes de circulation de la métropole de la Limmat d'une part et elle conduit à une domination du secteur tertiaire d'autre part, qui fait flamber les prix du sol et des loyers et fragilise le tissu économique de la cité.

Pour contrecarrer ces effets négatifs, la majorité rose-verte du Conseil communal a adopté un nouveau règlement des constructions et des zones qui prévoit

la sauvegarde de la majeure partie de la zone industrielle, la création d'une zone pour l'artisanat et d'une zone mixte de logements et de services.

La droite et les milieux économiques combattent vigoureusement ce règlement. Ils insistent sur les profondes modifications qui touchent l'industrie: la part propre de la production diminue au profit des activités de services directement liées à la production — planification, programmation, publicité. Selon eux, la rigidité de ce règlement empêchera les adaptations nécessaires du tissu économique et affaiblira l'attractivité de la place industrielle zurichoise. Les partisans du nouveau règlement rétorquent que des dispositions dérogatoires assureront la souplesse indispensable, mais ils se refusent à ouvrir de manière générale le périmètre industriel à des activités tertiaires par crainte de la spéculation immobilière. En effet, l'enjeu financier est de taille. On peut estimer à 450 millions de francs la plus-value foncière résultant du transfert d'une partie de la zone industrielle en zone mixte, tel qu'adopté par le Conseil municipal, plus-value qui augmenterait encore de 1,3 milliard si les revendications de la minorité bourgeoise étaient acceptées. Dans ce contexte, la défense des lois du marché et de la liberté d'action des acteurs économiques se conjugue avec l'espoir d'un substantiel bénéfice pour les propriétaires de terrains industriels en déshérence. Le souverain zurichois tranchera le 17 mai prochain. ■

La dérive de l'UDC

(ag) Entre tous, le problème de l'asile est délicat: ressenti de manière passionnelle par la population, difficile à gérer politiquement. Tous les pays en font l'expérience.

Quelle dérive que l'UDC, parti gouvernemental, s'en empare par le moyen d'une initiative populaire qui ne peut être que simplificatrice et démagogique. Qu'en d'autres temps Schwarzenbach ou l'Action nationale aient fait ce type d'exercice, on peut l'admettre, c'étaient des mouvements non associés aux responsabilités. Mais qu'un parti gouvernemental, au niveau fédéral et cantonal, recoure à l'initiative sur un sujet aussi brûlant, c'est politiquement inacceptable.

Il s'agit, dit-on, de replâtrer le parti après le refus de suivre le texte de l'UDC zuri-

choise, entraînée par Blocher. Mais ce replâtrage ne masque pas les divisions. L'absence du président du parti lors de la conférence de presse a été particulièrement remarquée.

Il ne s'agit pas d'attiser la xénophobie, rassure-t-on. Schwarzenbach tenait le même langage: c'est parce qu'on aime les étrangers qu'on n'en veut pas afin qu'ils n'incitent pas la population à les rejeter, disait-il. Mais une initiative populaire à quoi sert-elle si ce n'est à engranger des voix là où l'on croit que la récolte sera ample et facile? Ça va nécessairement dans le sens de la pente. Sur le plan romand, on regrettera que la section vaudoise, la plus importante, ait accepté de cautionner par la présence de Marcel Blanc, vice-président de l'UDC, un texte politiquement irresponsable. Est-ce que le désir de s'implanter dans les villes suffit pour justifier le reniement d'une tradition où l'humanisme avait sa place? ■

MÉDIAS

L'hebdomadaire *Wochenzeitung-WoZ* vient de donner son bulletin de santé financière. Grâce à l'augmentation du nombre de ses pages à 32, le nombre des abonnés a passé à 13 000 (un gain de 1200) et, avec la vente au numéro, 20 000 exemplaires sont diffusés chaque semaine. Pour un chiffre d'affaires de 3,4 millions de francs, un cash flow de 5000 francs a été enregistré et, conséquence des amortissements, un déficit de 40 000 francs a été comptabilisé. Le budget prévoyait un excédent de charges de 80 000 francs.

Tandis que les deux quotidiens neuchâtelois doivent introduire le chômage partiel pour faire face à la baisse de leurs recettes, le quotidien delémontain *Le Démocrate* (tirage 18 000 exemplaires) adopte un nouveau visage en tenant compte des conseils de l'entreprise Publimédia, spécialisée dans la conception de journaux.

A partir du 4 mai, la Télévision romande diffusera le matin à 8h35 un bulletin canadien d'information, celui de Radio Canada ou de Radio Métropole. Ce sera l'occasion d'avoir accès en français à une vision américaine de l'actualité.